

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

---

## DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

---

DEMANDE D'INTERVENTION :	Diagnosics techniques et étude de maîtrise d'œuvre préalables à la démolition, à réaliser sur le site d'un ancien garage à Yerville (Département de la Seine-Martime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la collectivité à hauteur de 20% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de 20 000 €.
SITUATION DU BIEN :	Ancien garage en aggro/bardage acier + toiture en fibrociment. (AB69 (garage) et 131 (station-service))
PLU :	Ua – secteur urbanisé correspondant aux zones non centrales du bourg, à vocation principale d'habitat sur une densité plus faible qu'en secteur U stricte
PROJET :	A définir au regard des conclusions apportées par les diagnostics..
PRISE EN CHARGE AU TTITRE DU FONDS FRICHES	Comité de programmation du 17-10-17 Commission permanente régionale du 16-10-17
PROPRIÉTAIRE :	Ville
ENVELOPPE PROJET :	<b>50 000 €HT</b>

ROUEN, le

**14 DEC. 2017**

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

